

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2016 - Budget primitif - Budget principal.

Le budget proposé pour l'année 2016 traduit les orientations budgétaires présentées lors de la séance du 16 février : maintien des équilibres financiers sans accroissement de la pression fiscale ; stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement ; effort d'investissement significatif permettant l'entretien du patrimoine communal et la réalisation des projets de la mandature. Dans un contexte financier toujours extrêmement contraint, l'équilibre du budget a été obtenu sans augmentation des impôts, pour la septième année consécutive.

Le budget primitif 2016 s'élève globalement à 101,1 M€, dont 69,7 M€ pour la section de fonctionnement et 31,4 M€ pour la section d'investissement. Hors opérations d'ordre, de gestion de dette et opérations pour compte de tiers, les mouvements réels représentent 86,9 M€, en progression de 2,6 % par rapport au budget précédent.

EQUILIBRE FINANCIER SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

(Présentation simplifiée hors opérations d'ordre et de gestion de dette, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2015	B.P. 2016
RECETTES		
Produits des services et du domaine	6 741	7 031
Taxes d'habitation et taxes foncières	29 045	30 193
Attributions de l'Agglomération	14 750	15 601
Fiscalité indirecte	3 283	3 631
Dotations de l'Etat, subventions et compensations fiscales	12 735	11 044
Loyers et redevances	734	688
Remboursement de charges	389	350
Travaux en régie et transfert de charge	721	523
Total des recettes de gestion courante	68 398	69 061
Produits financiers et exceptionnels	302	404
Reprise sur provision pour dépréciation	200	260
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	68 900	69 725
DEPENSES		
Charges à caractère général	14 474	14 924
Charges de personnel	34 364	34 540
Subventions, contributions et charges de gestion	9 997	11 149
Recettes reversées	260	745
Total des dépenses de gestion courante	59 095	61 358
Charges financières	1 900	1 650
Charges exceptionnelles	1 456	357
Dépenses imprévues	100	
Dotations aux amortissements	2 494	2 400
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	200	260
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	65 245	66 025
<i>Recettes - dépenses = Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 655</i>	<i>3 700</i>
<i>Virement + dotations aux amortissements = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle</i>	<i>6 149</i>	<i>6 100</i>

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2015	B.P. 2016
RECETTES		
FCTVA, taxe d'aménagement et amendes de police	4 200	5 550
Subventions d'investissement reçues	2 600	2 500
Cessions immobilières	5 100	2 400
Autofinancement : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement	6 149	6 100
Divers	235	105
Emprunts	4 400	7 572
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	22 684	24 227
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	6 100	6 100
Subventions d'équipement versées	774	875
Dépenses d'équipement : travaux, acquisitions, études et logiciels	14 294	15 819
Divers	795	910
Travaux en régie et charges à étaler	721	523
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	22 684	24 227

1 – La section de fonctionnement

Remarque méthodologique préliminaire : dans le budget 2016, la contribution de la Ville au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) figure en dépense de fonctionnement (pour 485 K€), alors qu'elle était auparavant inscrite en déduction de la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'agglomération. Par ailleurs, la subvention au budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la temporada figure au chapitre 65 du BP 2016 alors qu'elle avait été initialement inscrite au chapitre 67 en 2015. La comparaison des évolutions de dépenses et de recettes entre les deux budgets nécessite donc de retraiter ces lignes budgétaires.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 sont estimées à 69,7 M€ contre 68,9 M€ au budget primitif 2015. Elles sont, à périmètre constant, en très légère progression, soit + 0,5 %.

Les produits des services et du domaine représentent 7,0 M€ contre 6,7 M€ au BP 2015, soit une évolution de 4,3 % qui résulte d'un accroissement de la fréquentation pour certains services (restauration scolaire notamment) ou d'une revalorisation tarifaire pour d'autres (équipements sportifs, droits de place).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- droits de stationnement sur voirie : 1 860 K€ (1 800 K€ au BP 2015) ;
- redevances d'occupation du domaine public : 1 053 K€ (1 031 K€) ;

- crèches municipales : 1 056 K€ (992 K€);
- restauration et activités périscolaires : 1 261 K€ (1 195 K€) ;
- centre aquatique et piscine Lauga : 447 K€ (429 K€).

S'agissant des impôts directs, la progression attendue des bases d'imposition, par rapport aux bases d'imposition définitives de 2015, est de 2,3 % pour la taxe d'habitation et de 3,4 % pour la taxe foncière, ces taux comprenant 1 % de revalorisation annuelle des valeurs locatives prévue par la loi de finances. A taux d'imposition constants, le produit fiscal devrait représenter 30,3 M€, soit + 0,7 M€ par rapport au produit perçu en 2015 (+ 2,4 %).

Le produit fiscal reversé par la communauté d'agglomération est estimé globalement à 15,6 M€ contre 15,2 M€ au BP 2015 (en neutralisant la déduction de la contribution au FPIC en 2015 pour 425 K€).

Cette recette correspond à la répartition d'une partie de la fiscalité perçue par la communauté d'agglomération. Il s'agit, d'une part, de l'attribution de compensation, dont le montant est fixe (11 M€) et, d'autre part, de la dotation de solidarité communautaire (DSC), dont le montant est fonction de l'évolution des bases d'imposition de la communauté. Pour la DSC, l'inscription est de 4,65 M€, correspondant au montant attendu au titre de l'année 2016, en progression de 253 K€ par rapport au montant effectivement perçu en 2015.

Pour la fiscalité indirecte, l'inscription proposée est de 3,6 M€, correspondant au montant effectivement réalisé en 2015 (la prévision du BP 2015 était de 3,3 M€).

La principale évolution concerne le produit des droits de mutation, prévu à hauteur de 1,95 M€ (1,6 M€ au BP 2015 et 1,95 M€ réalisé). Pour les autres taxes, les inscriptions sont reconduites quasiment au même niveau qu'au BP 2015 (et du réalisé 2015), soit 960 K€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité, 450 K€ pour la taxe sur la publicité extérieure et 260 K€ pour la taxe de séjour.

Les dotations et compensations fiscales versées par l'État sont estimées globalement à 9,4 M€, enregistrant à nouveau une forte diminution, soit - 1,6 M€ par rapport à 2015.

Les dotations proprement dites totalisent 7,7 M€ contre 9 M€ au BP précédent : la dotation forfaitaire devrait représenter 6,3 M€, en baisse de 17 % ; la dotation nationale de péréquation est estimée à 0,3 M€, soit - 0,1 M€ ; la dotation de solidarité urbaine reste stable à 1 M€, de même que les autres dotations (0,1 M€).

En raison des modifications successives intervenues pour l'imposition des contribuables modestes, la compensation fiscale relative à la taxe d'habitation enregistre une baisse ponctuelle et exceptionnelle en 2016 de 234 K€ (- 14 %). Les autres compensations fiscales s'élèvent à 271 K€, soit un montant légèrement inférieur au réalisé 2015 (290 K€).

Les subventions et participations reçues de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités et institutions locales devraient représenter 1,66 M€, soit un montant proche de l'an dernier (1,73 M€). En apportant une contribution souvent décisive, elles permettent la réalisation ou le développement de projets ou d'opérations spécifiques, telles que les programmes de rénovation urbaine (145 K€), la valorisation des fonds basques (58 K€) ou la gestion du site naturel d'Ansot (250 K€) ; on peut relever également le financement de la CAF au titre du contrat enfance-jeunesse, qui s'élève à 500 K€.

Les « autres produits courants » (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers encaissés par la Ville. Pour l'année 2016, la prévision est de 688 K€, en baisse de 6 % en raison de l'exonération de loyer votée pour « L'autre cinéma » durant la réalisation des travaux.

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,5 M€ (1,6 M€ en 2015), dont 0,17 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel, 0,18 M€ pour les écritures de stock, 0,5 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée), 0,3 M€ pour les produits exceptionnels et 0,26 M€ pour les reprises sur provisions.

En contrepartie de la stagnation des recettes, le budget 2016 prévoit une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement, qui totalisent 66 M€, soit une très légère hausse à périmètre constant (+ 0,5 %).

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 14,9 M€ contre 14,5 M€ au BP 2015, soit une progression de 3,1 %.

Dans le prolongement de la démarche initiée l'an dernier, la recherche d'économies a été poursuivie dans l'ensemble des domaines d'intervention municipaux, la ligne de conduite générale étant une baisse de 5 % par rapport aux crédits alloués en 2015. De ce fait, de nombreuses lignes budgétaires ont été revues à la baisse, tout en cherchant à conserver le meilleur niveau de service pour les usagers.

Parallèlement, ce budget prévoit des augmentations de crédits correspondant aux priorités municipales : + 257 K€ pour la restauration scolaire (+ 12 % par rapport au réalisé 2015), ce qui traduit à la fois l'évolution qualitative de la prestation (avec notamment davantage de produits issus de l'agriculture biologique) et la fréquentation accrue de ce service ; + 177 K€ pour la culture, avec notamment l'organisation d'une grande exposition « Traité de Paix » au Musée Basque dans le cadre du partenariat avec la fondation Donostia / San Sebastian capitale européenne de la culture 2016 et la mise en place d'une programmation annuelle au DIDAM ; + 50 K€ pour des études visant à conforter l'attractivité touristique et commerciale de la Ville.

Les charges de personnel s'élèvent à 34,5 M€ et affichent une faible hausse : + 176 K€ par rapport au BP 2015. L'évolution est ainsi limitée à 0,5 %, ce qui traduit bien l'effort de maîtrise de la masse salariale. Il peut être rappelé que l'objectif fixé est une stabilisation des effectifs, à travers une politique de remplacement des départs à la retraite tenant compte des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes.

Les subventions et charges de gestion sont évaluées à 11,15 M€, en baisse de 0,5 % par rapport au budget précédent, à périmètre constant.

En premier lieu, la subvention de la Ville au CCAS est maintenue à 2,65 M€, de même que le financement des syndicats mixtes ou intercommunaux auxquels la ville adhère (650 K€).

Les différentes contributions existantes en matière scolaire totalisent 1 088 K€, soit une hausse de 75 K€ (+ 7,4 %). La principale dépense correspond au forfait de fonctionnement versé aux écoles privées et publiques, qui s'élève globalement à 814 K€ (+ 6 %). La participation au transport scolaire des collégiens est estimée à 159 K€ (+ 6 %), tandis que le financement des classes à horaires aménagés représente 115 K€ (+ 20 %).

Le budget dédié aux subventions est de 5,06 M€, en baisse de 2,3 % par rapport au BP 2015 (-117 K€). L'enveloppe générale pour les associations et clubs sportifs s'établit à 4,74 M€ contre 4,86 M€ en 2015 ; son évolution est caractérisée à la fois par l'engagement de la démarche de critérisation des aides apportées et par une diminution de l'effort budgétaire, lequel reste néanmoins très substantiel. Il convient également de souligner que, si le principe directeur retenu est une baisse de 5 %, la diminution des subventions n'est pas systématique et que la Ville a entendu maintenir le soutien apporté aux associations qui interviennent dans les secteurs de l'action sociale, de l'aide aux personnes en difficulté et de la petite enfance.

Par ailleurs, les différentes enveloppes spécifiques sont reconduites pour les actions de la politique de la ville (60 K€), le service civique (68 K€), l'aide à la restauration dans les écoles privées (181 K€).

Les charges financières sont une nouvelle fois en diminution et sont prévues à hauteur de 1,65 M€ (- 250 K€ par rapport au BP 2015).

Les intérêts des emprunts sont ramenés à 1,55 M€ contre 1,76 M€ l'an dernier, soit une baisse de 12 %, résultant à la fois de la réduction de l'endettement en 2015 (- 4,8 M€) et de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt au cours des derniers mois. De ce fait, l'annuité prévisionnelle de la dette diminue en 2016 : elle s'établit à 7,65 M€ contre 8 M€ en 2015.

Pour le chapitre des « atténuations de produits », les crédits sont portés de 260 K€ à 745 K€ pour prendre en compte la réintégration, au sein des dépenses de fonctionnement, de la contribution au FPIC. Celle-ci est prévue à hauteur de 485 K€, ce qui représente une charge supplémentaire de près de 120 K€ en 2016. Ce chapitre comprend également le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme de Bayonne pour un montant inchangé de 260 K€.

Les charges exceptionnelles représentent 0,4 M€ contre 0,3 M€ en 2015 (à données égales).

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 2,8 M€ (2,9 M€ en 2014), dont 2,5 M€ pour les dotations aux amortissements (- 106 K€), 200 K€ pour la provision pour dépréciation des comptes de tiers et 100 K€ au titre des dépenses imprévues.

Comme envisagé lors des orientations budgétaires, la stricte maîtrise des dépenses permet de présenter un budget de fonctionnement compatible avec la baisse des dotations et la stagnation des recettes, tout en préservant le service apporté aux Bayonnais.

L'objectif de maintien de l'autofinancement est respecté : la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle (CAF brute) est de 6,1 M€, identique à l'an dernier, ce montant correspondant au remboursement du capital des emprunts.

2 – La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau légèrement supérieur au budget 2015, soit 31,4 M€ contre 30 M€. Elles correspondent aux cinq types de dépenses suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts : 6,1 M€ (idem BP 2015).
- Les opérations liées à la gestion de la dette : 6,8 M€ pour les remboursements temporaires sur emprunts « revolving » (permettant de réguler le niveau de la

trésorerie et d'économiser des frais financiers), ces opérations s'équilibrant en dépenses et recettes.

- Les opérations pour compte de tiers : 0,2 M€ pour la réalisation d'une liaison cyclable en co-maîtrise d'ouvrage avec le Département.
- Les opérations diverses : 1,7 M€, correspondant essentiellement aux remboursements à l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (0,9 M€), aux opérations patrimoniales d'intégration à l'actif d'immobilisations (0,2 M€), s'équilibrant en dépenses et recettes, aux travaux d'investissement réalisés « en régie » par les services municipaux (0,5 M€).
- Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20 à 23) : 16,7 M€ (15,1 M€ au BP 2015), se répartissant de la manière suivante :
 - 0,9 M€ pour les subventions d'équipement, principalement les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien (0,72 M€) ;
 - 0,5 M€ pour les immobilisations incorporelles, correspondant aux acquisitions de logiciels et aux études relatives à la planification urbaine ;
 - 2,8 M€ pour les acquisitions, dont 1,4 M€ pour les acquisitions foncières ;
 - 12,5 M€ pour les travaux (11,3 M€ au BP 2015).

Avec 2,4 M€, les crédits relatifs à l'éducation enregistrent une forte progression (1,3 M€ en 2015). Les principales inscriptions concernent l'aménagement d'un pôle des arts théâtraux et numériques à l'école Malégarie (942 K€), la création de la nouvelle école élémentaire du petit Bayonne (460 K€), la rénovation de l'école maternelle Lahubiague (190 K€), l'amélioration du restaurant scolaire de l'école Albert 1^{er} (165 K€) et des travaux de rénovation à l'école élémentaire Malégarie (260 K€).

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, les crédits d'investissement proposés s'élèvent à 3,2 M€. Ils comprennent notamment 2 M€ pour le regroupement des salles de cinéma art et essai, 600 K€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et 150 K€ pour la conservation de ses collections, 50 K€ pour la valorisation des fonds basques et 100 K€ pour l'aménagement du pôle de musique amplifiée dans les remparts.

Un effort important sera également réalisé en matière sportive, avec un budget de 1,9 M€, correspondant principalement à l'aménagement du stade de rugby aux Hauts de Sainte-Croix (1 M€) et à la construction de vestiaires sur le site de la Floride (0,7 M€). Des crédits sont inscrits pour étudier la faisabilité de la réalisation de tennis couverts et l'évolution de la salle Lauga.

Dans le domaine de la vie sociale, 650 K€ sont prévus, dont 400 K€ pour la réalisation de l'équipement de quartier du Séqué, 100 K€ pour des travaux d'amélioration dans les différentes crèches municipales et 100 K€ pour la réfection de la MVC du Polo.

L'aménagement des espaces publics mobilisera près de 2,7 M€ en 2016. Les principales opérations concernent la deuxième tranche de la réfection de l'avenue du Docteur Bernard Gaudeul (445 K€), la piétonisation de la rue Bourgneuf (225 K€), la création d'une liaison cyclable Ametzondo – giratoire des Salines (216 K€), le réaménagement du chemin de Pinède (600 K€), celui de la rue Saint-Frédéric (225 K€), l'aménagement d'un giratoire chemin de Hargous (123 K€), ainsi que la poursuite d'un programme d'économie d'énergie pour l'éclairage public (434 K€ en 2016 - 2 M€ sur 4 ans).

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 2 M€, dont 1 M€ d'acquisitions foncières, 720 K€ de subventions pour les réhabilitations de logements et d'immeubles (notamment dans le cadre du PNRQAD) et 96 K€ de mise en valeur de la plaine d'Ansot.

Pour les autres équipements municipaux, une enveloppe budgétaire de 1,5 M€ est prévue, permettant notamment la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (750 K€), le réaménagement d'une partie du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville (240 K€), l'amélioration des performances énergétiques de divers bâtiments (100 K€), l'aménagement de locaux économiques à Château Neuf (50 K€) et la réalisation de différents travaux de mise aux normes (310 K€).

Enfin, 2,5 M€ sont affectés au gros entretien de la voirie, des ouvrages d'art, et aux moyens généraux (véhicules, matériel, parc informatique).

Une liste détaillée des opérations d'investissement est jointe pour information au document budgétaire.

Les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- 5,5 M€ de ressources propres d'investissement (4,2 M€ en 2015), soit 1,9 M€ pour le fonds de compensation de TVA, 2 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 1,65 M€ pour le produit des amendes de police (recette imputée au budget annexe stationnement en 2015) ;
- 2,5 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales (2,6 M€ en 2015) ;
- 2,4 M€ de cessions immobilières (5,1 M€ en 2015) ;
- 6,1 M€ d'autofinancement brut (6,15 M€ en 2015) ;
- 6,8 M€ pour les opérations de gestion de dette ;
- 0,2 M€ au titre des opérations pour compte de tiers ;
- 0,33 M€ de recettes diverses.

On peut relever que la section d'investissement continue de bénéficier, hors recours à l'emprunt, de ressources importantes en 2016. En effet, le cumul des fonds propres, des subventions et des cessions représente plus de 10 M€, ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement.

L'inscription d'emprunt est de 7,6 M€ contre 4,4 M€ au BP 2015, étant précisé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget. Pour information, la projection des comptes au 31 décembre 2016, fondée sur une hypothèse de réalisation des dépenses d'équipement à 75 % (incluant 7,3 M€ de crédits 2015 « reportés » en 2016), fait ressortir un besoin d'emprunt de 6,7 M€, ce qui devrait se traduire par une légère remontée de l'endettement fin 2016, de l'ordre de 600 K€.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.